

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DELAIGUE Dominique, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, BONDOUX Christel, CONFOLANT Philippe, SCHOUMACHER Michel, JOLY Claire, CAILLAUD Stéphane, CORBEAU Nathalie, DUL Sandrine, LHERPINIERE Gilles, PEROT Sandrine, PERRIN Jérôme, PRAULY Jean-Claude, RIVIERE Stéphane, ROY Pascal, TANCHOUX Maryline, TIXIER Nathalie, GAGNOT Cécile, ROBIN Wilfried, JACQUET Alain, MULTON Jean-Michel, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, BAUDOUX Régine, CAILLAUD Roland, REMBAULT Alain-Marie, DARNAULT Joël, AUBRY Andrée, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, MATHE Raymond, CHEZEAUX Jean-Louis, DRUI Martial, LACOU Lydie, DAVAILLAUD Véronique, GUENAND Thierry, HERVO Dominique, DAMET Joël

Absents excusés : BONDOUX Christel, BRUNET Céline

Madame Maryline TANCHOUX absente jusqu'à 20 h : pouvoir à Monsieur Jérôme PERRIN

Sous la présidence du Président sortant Claude MERIOT, le nouveau conseil communautaire a été installé. Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHEZEAUX, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président. Monsieur Wilfried ROBIN, le plus jeune est le secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 42 Majorité absolue : 22
Ont obtenu :
Roland CAILLAUD 17 voix
Claude MERIOT 25 voix

Monsieur Claude MERIOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé

Sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT, il a été procédé à l'élection de 7 vice-présidents, du secrétaire et du secrétaire-adjoint.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 15 Suffrages exprimés : 28 Majorité absolue : 15
Ont obtenu :
Gérard DEFEZ 28 voix

Monsieur Gérard DEFEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU 2^È VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 5 Suffrages exprimés : 38 Majorité absolue : 20
Ont obtenu :
Alain JACQUET 22 voix
Martial DRUI 16 voix

Monsieur Alain JACQUET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU 3^È VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 19 Suffrages exprimés : 24 Majorité absolue : 13
Ont obtenu :
Thierry BERNARD 24 voix

Monsieur Thierry BERNARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^e Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU 4^È VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 43 Majorité absolue : 22
Ont obtenu :
Daniel CHAMPIGNY 22 voix
Nathalie TIXIER 21 voix

Monsieur Daniel CHAMPIGNY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^è VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 15 Suffrages exprimés : 28 Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Dominique HERVO 28 voix

Monsieur Dominique HERVO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^è Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU 6^è VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 12 Suffrages exprimés : 31 Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Nathalie CORBEAU 31 voix

Madame Nathalie CORBEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 6^è Vice-Présidente et a été immédiatement installée

ELECTION DU 7^è VICE-PRESIDENT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 15 Suffrages exprimés : 28 Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Jérôme PERRIN 28 voix

Monsieur Jérôme PERRIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^è Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU SECRETAIRE

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 13 Suffrages exprimés : 30 Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Lydie LACOU 30 voix

Madame Lydie LACOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée

ELECTION DU SECRETAIRE-ADJOINT

Votants : 43 Bulletins blancs ou nuls : 18 Suffrages exprimés : 25 Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Michel LIAUDOIS 25 voix

Monsieur Michel LIAUDOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé secrétaire-adjoint et a été immédiatement installé

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire, décide de fixer les indemnités comme suit :

- 41,25 % de l'indice brut terminal pour le Président et
- 16,25 % du même indice pour chacun des vice-présidents

DESIGNATION DES MEMBRES AU SYMCTOM

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHAZELET	DESMAISON Philippe	DESMAISONS Damien
CHITRAY	LERAT Catherine	MITHOIS Anne-Marie
CIRON	LABELLE Sylvie	LAFOUX Bruno
CONCREMIERS	DEJOLLAT Daniel	ROUMAIN Bénédicte
DOUADIC	TRAVERS Jean-Claude	LEPAIR Christian
FONTGOMBAULT	BILLARD Serge	BOURBON Anthony
INGRANDES	LE FLEM Laurence	SCHOUMACHER Michel
LA PEROUILLE	TOMASI Laura	MAZUR Annabelle
LE BLANC	ROY Pascal	CAILLAUD Stéphane
	PACAULT Franck	DUL Sandrine
	RODET Marc	CORBEAU Nathalie
	COMELLI Thierry	PEROT Sandrine
	DUMANS Amélie	DUVAL Thibault
LURAI	JACQUET MARTIN Charlotte	VAULIER Françoise
LUREUIL	HOUSSIN Patrice	MONTEL Christelle

LUZERET	CONSCIENCE Bernard	PIOLLAT Marie-Caroline
MERIGNY	LIAUDOIS Michel	JULIEN Lucien
NEONS SUR CREUSE	NEUVY François	POTELOIN Stéphane
NURET LE FERRON	CARTIER Judith	CAILLAUD Ludovic
OULCHES	RODIER Gilles	HOESSEN Daniel
POULIGNY-ST-PIERRE	GABILLON Jean-François	BRAJARD Nathalie
	LHERONDEL Rose	DEFORGES Jean-Marie
PREUILLY LA VILLE	KORNECKI Marie-Christine	MORIN Franck
RIVARENNES	DARNAULT Joël	LAMOUREUX Michel
ROSNAY	JACQUET Romain	MERY Stéphane
RUFFEC	MICHEL Thibaut	LAMACHERE Danielle
SACIERGES ST MARTIN	BIARDEAU Jean-Michel	LAMOUREUX Bérénice
SAINT-AIGNY	VIDY Jean	AUBERT Gérard
SAINT-CIVRAN	MAILLET Bruno	CHAMBAUT Polina
SAUZELLES	ROUSSEL Liliane	PAILLER François
THENAY	VAILLAUD Patrice	TISSIER Thibaut
TOURNON ST MARTIN	GUENAND Thierry	MARONNEAU Christine
	FOURNIER Julien	NUYTTENS Alexane
VIGOUX	MARCHENAY Alexandre	LACOTE Thierry

DESIGNATION DES MEMBRES AU SMABCAC

Ce point est reporté à la réunion de Septembre pour permettre à la Ville du Blanc de faire des propositions de délégués.

DESIGNATION DES MEMBRES AU SCOT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HERVO Dominique JACQUET Alain MERIOT Claude BERNARD Thierry DRUI Martial CHEZEAUX Jean-Louis JEUNESSE Hervé VACHAUD Edith DEJOLLAT Daniel GAGNOT Cécile DARNAULT Joël DAMET Joël DAVAILLAUD Véronique LACOU Lydie	CHAMPIGNY Daniel ROBIN Wilfried CONFOLANT Philippe LERAT Catherine HOUSSIN Patrice GUENAND Thierry JOLY Claire

DESIGNATION DES DELEGUES AU PNR BRENNE

Titulaire : Claude MERIOT Suppléant : Stéphane CAILLAUD

DESIGNATION DES DELEGUES AU RIP 36

Titulaire : Michel LIAUDOIS Suppléant : Thierry BERNARD

DESIGNATION DES DELEGUES A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Entente promotion touristique : Claude MERIOT, Dominique HERVO, Gilles LHERPINIERE

Office de Tourisme intracommunautaire : Titulaires : Claude MERIOT, Dominique HERVO, Gilles LHERPINIERE,

Suppléants : Wilfried ROBIN, Richard WILLIAMS, Edith VACHAUD

Conseil administration : Claude MERIOT, Dominique HERVO

DESIGNATION DES MEMBRES AU RPI ST CIVRAN

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	
CHAZELET	BREGIER Martine	PIMONT Sylvain
LUZERET	MARION Miguel	PERTHUISOT Léonard
SACIERGES ST MARTIN	TITOUNI Aïcha	FRESNAIS Louise
SAINT-CIVRAN	MATHE Raymond	GUERIN Philippe

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Les articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Président, par délégation du Conseil Communautaire d'être chargé, pour la durée du mandat de délégations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder au Président les délégations suivantes :

- de procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite du montant inscrit chaque année aux budgets de la collectivité, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (renégociation et/ou remboursement anticipé des emprunts en cours, selon les termes convenus avec les établissements prêteurs), y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum de deux millions d'euros
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire
- de décider de la conclusion (baux pris ou consentis) et de la révision du louage de biens immobiliers bâtis ou non pour une durée n'excédant pas douze ans."